



Liste syndicale unitaire CGT & SUD

Égalité – Transparence – Unité – Indépendance



Commission Administrative Paritaire des Attaché.e.s

Les Commissions Administratives Paritaires (CAP) sont des commissions **consultatives**. Elles sont **paritaires**, c'est-à-dire comprennent un nombre égal de représentant.e.s élu.e.s des personnels et de représentant.e.s désigné.e.s par l'administration. Lors d'un vote, en cas d'égalité des voix, la décision revient à la direction de l'Insee. Elles traitent depuis la loi de destruction de la fonction publique uniquement des refus de titularisations (Ensa), des problématiques disciplinaires, des recours par les agents (entretien professionnel, refus de télétravail, refus de formation, ...).

Nos revendications

Carrière linéaire et sans barrage

- ▶ **Une revalorisation de la carrière** en points d'indice et l'intégration de toutes les primes dans le traitement pour le calcul de la retraite.
- ▶ **Des taux de promotions suffisants** pour permettre les passages de grade de tous dès qu'ils-elles ont l'ancienneté statutaire nécessaire.
- ▶ **La fin du Y** : il contraint les attaché.e.s à faire un choix entre une carrière en administrateurs et attachés statisticiens hors classe.

Égalité de traitement

- ▶ **La mise en place d'un réel plan d'égalité** professionnelle entre les femmes et les hommes.
- ▶ **La disparition de toutes les discriminations** quel qu'en soit le motif.
- ▶ **La transparence des procédures et des critères** : des lignes directrices de gestion claires, justes et surtout respectées.

Conditions de travail

- ▶ **Des postes de travail motivants et diversifiés** dans chaque établissement.
- ▶ **Des effectifs adaptés aux missions** de la Statistique Publique.
- ▶ **Les révisions d'entretien professionnel** : obligation de la direction à s'expliquer et à suivre les situations de conflits avec la hiérarchie, localement et/ou dans le temps.
- ▶ **Les accueils en détachement** tant qu'ils n'entrent pas en concurrence avec les demandes de mobilité d'agents de l'Insee.
- ▶ **Les intégrations** pour les agents qui le souhaitent.
- ▶ **La titularisation de tous les agents** : nous nous opposons aux licenciements.

Liste unitaire CGT et SUD

Attachés

Alice Lambois – Lille
Etienne Lenzi Perron-Bailly – Marseille
Cécile Chemin – Montrouge
Elmostafa Okham – Nantes
Laury Cecci-Andréani – Montrouge
Cyrille Van Puymbroeck – Lyon
Stéphane Roger – Orléans
Antonin Bretel – Ajaccio

L'intervention de vos représentants est essentielle pour

- ★ **défendre** : dans les procédures contradictoires avec la direction (contestation d'entretien professionnel, discipline, etc.), tout agent a droit à un défenseur. Vos élu.e.s jouent ce rôle.
- ★ **écouter et conseiller** tout agent demandeur d'informations ou d'avis sur les problèmes le concernant.
- ★ **informer** : rendre compte le plus rapidement possible des débats et des positions qu'ils-elles ont adoptées en CAP, à travers la publication de comptes rendus dans les établissements et sur nos sites intranet syndicaux.

POUR LA DÉFENSE COLLECTIVE DES MISSIONS ET DES AGENTS DE LA STATISTIQUE PUBLIQUE

DONNEZ DE LA VOIX ! VOTEZ CGT & SUD !

Les attributions des CAP

Elles sont obligatoirement consultées sur :

- les **refus de titularisation**;
- les **sanctions disciplinaires** demandées par l'administration autres que l'avertissement et le blâme.

Sur la demande de l'agent :

- les **litiges d'ordre individuel** relatifs aux conditions d'exercice à temps partiel, du télétravail, aux refus d'autorisation d'absence pour suivre une action de préparation à un concours administratif ou une action de formation continue ou aux refus de bénéfice du congé formation ;
- les **recours** sur le compte rendu de l'entretien professionnel ;
- **toutes autres questions d'ordre individuel**, y compris les discriminations.

En 2019, les CAP ont perdu leurs compétences en matière de mobilité et de promotion. Nous nous sommes opposé·e·s à cette régression qui institutionnalise l'opacité et l'arbitraire dans la prise de décision sur des enjeux cruciaux dans la vie personnelle et professionnelle des agents. **Nous continuerons toutefois à faire notre maximum pour vous défendre individuellement et collectivement dans l'instance et en dehors.**

CGT & SUD : nos principes communs

Nos deux syndicats partagent une conception d'un **syndicalisme de lutte** pour la transformation sociale fondé sur la **solidarité**, la **démocratie**, la **proximité** et l'**ouverture sur la société**.

Nous refusons tout ce qui oppose les catégories les unes aux autres, les agents les uns aux autres.

Nous **construisons des revendications** en associant les personnels qui le souhaitent : heures mensuelles d'information, assemblées générales, pétitions...

Nous recherchons l'**unité syndicale** chaque fois qu'elle est possible, que ce soit au sein de l'Insee ou de la Statistique publique.

Au-delà de l'Insee, nous affirmons notre solidarité avec les luttes de salarié.e.s, retraité.e.s, demandeur.se.s d'emploi, précaires et avec les mouvements de défense des libertés individuelles et des droits des personnes. Encore plus largement nous soutenons les personnes réfugiées ayant dû quitter leur pays pour cause de conflit ou de misère.

NOS ÉLU.E.S SONT AU SERVICE DE TOUTES ET TOUS : CONTACTEZ-LES